

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL COVID

VENDREDI 19 FEVRIER

Aujourd'hui, lors de la conférence téléphonique, nous avons échangé sur les conditions de la reprise du 22 février.

Cette reprise devrait se dérouler sans trop de changements, avec application du dernier protocole connu ! La difficulté vient surtout du fait que les protocoles se succèdent, et que l'on finit par ne plus savoir si la dernière version est la bonne ! Et, comme d'habitude, il est important de regarder la télé pour connaître les dernières nouvelles !

EN RESUME :

TESTS SALIVAIRES	Le Dasen n'a aucune nouvelle à ce sujet
MASQUES	<p>Masques pédiatriques : ils ont été livrés dans les collèges avant les vacances. Vous pouvez donc aller les chercher si ce n'est déjà fait !</p> <p>Masques adultes : le dasen va faire une information aux écoles pour la prochaine livraison.</p>
OBLIGATION DE MASQUES CATEGORIE 1	Si des élèves arrivent avec des masques « faits maison » : engager le dialogue avec la famille et donner un masque pédiatrique à l'enfant en attendant.
COVID POSITIF : l'isolement passe à 10 jours	Cette mesure s'applique dès lundi.
CAS POSITIFS DANS L'ECOLE	<p>Les règles changent régulièrement...mais une chose à retenir, ce n'est pas à nous de gérer ces problèmes mais bien à la santé scolaire en lien avec l'ARS.</p> <p>Actuellement on peut retenir que :</p> <p>3 cas covid, quelque soit le variant dans une même classe : elle ferme</p> <p>1 seul cas covid variant « sud africain / Brésil » : la classe ferme</p>
SI LA CLASSE EST FERMEE : ADULTE CONTACT OU PAS ?	En cas de fermeture de classe, si l'adulte n'a pas enlevé son masque et si tous les gestes barrière ont été respectés... il n'est pas censé être « cas contact ». Dans tous les cas, c'est l'ARS qui le déterminera . Mais, le Dasen semblait plutôt vouloir être prudent en ce domaine puisque, de toute façon, il n'y a plus d'élève dans la classe. Il s'orienterait donc vers la mise en isolement avec enseignement à distance ... à suivre.
AMENAGEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE	<p>Le protocole de février impacte particulièrement l'organisation des cantines scolaires. Il est probable que les mairies soient amenées à aménager leurs locaux d'une part et d'autre part, à aménager les horaires (plusieurs services...)</p> <p>Si vous êtes dans ce cas, et si les contraintes de la restau vous amènent à modifier les horaires de certains enfants, il est conseillé d'en informer votre IEN.</p> <p>Exemple : pour permettre 2 services certains élèves pourraient quitter la classe 15 à 30 mn avant les autres.</p> <p>Les parents doivent être informés et donc l'IEN également.</p> <p>Même chose si les élèves ne mangent plus au même endroit.</p> <p>Ces aménagements doivent être faits par les mairies, en concertation avec les directrices-teurs.</p> <p>En cas de problème, n'hésitez pas à solliciter votre IEN et tenez-nous informés.</p>

ATTESTATION POUR CIRCULER AU-DELA DE 18h	<p>Jusqu'à maintenant, le Dasen avait établi des attestations pour justifier du fait que, en fonction de nos activités à l'école, nous soyons autorisés à circuler après 18h.</p> <p>Cette attestation avait une date butoir au 5 février. Elle n'est donc plus valable.</p> <p>Suite à notre demande de renouvellement de ce document, le Dasen a été plutôt réticent. En effet, il souhaite que ces sorties après 18h restent exceptionnelles.</p> <p>Nous avons rappelé que, si les enseignants restent après 18h, ce n'est pas pour le plaisir... mais bien pour travailler !</p> <p>Le dasen réfléchit à cette demande. A suivre donc... En attendant, soyez prudents !</p>
RECRUTEMENT D'ENSEIGNANTS CONTRACTUELS (1^{er} degré) et d'AED (2^o degré)	<p>Les contractuels recrutés pour aider aux remplacements dans le 1^{er} degré voient leurs contrats prolongés. C'est une très bonne nouvelle tant pour ces personnels que pour le fonctionnement de nos écoles, même si au SE-UNSA nous continuons de militer pour des recrutements de PE fonctionnaires titularisés plutôt que des contractuels.</p> <p>Pour ce qui concerne les AED dans le 2^o degré : le dasen n'avait pas d'information à ce sujet. Il va se renseigner auprès du Rectorat.</p>